

académie  
Versailles



direction des services  
départementaux  
de l'éducation nationale  
Essonne

Evry-Courcouronnes, le 1<sup>er</sup> juin 2020

REÇU LE  
11 JUIN 2020  
A 462  
MAIRIE DE CHAMARANDE

Cellule d'aide et d'appui  
aux établissements

Madame le Maire,

[ce.ia91.celjurid@ac-versailles.fr](mailto:ce.ia91.celjurid@ac-versailles.fr)

Référence JTB/CAE 2020

01.69.47.84.53

Site internet

<http://www.ac-versailles.fr/dsden91>

Boulevard de France  
91012 Evry-Courcouronnes cedex

Par courrier en date du 24 avril 2020, vous avez bien voulu me faire parvenir pour examen et avis, le dossier relatif à la révision du plan local d'urbanisme (PLU) de la commune de Chamarande.

Les principaux objectifs de la révision de ce document indiqués sur la délibération du 06 mars 2018, concernent notamment la modification du PADD, la préservation des paysages et des espaces anciens ainsi que l'actualisation du règlement d'urbanisme. En outre, la création d'environ 42 logements (répertoriés sur OAP 3-1, OAP 3-2, OAP 3-4) est préconisée.

Ces perspectives, permettront de pérenniser l'équilibre entre l'évolution démographique, les attentes et les besoins de la population. Dans ce cadre, l'attention portée par la municipalité sur la configuration des équipements scolaires ne peut être qu'approuvée par les services académiques.

Sur les autres points, je vous informe que le projet présenté n'appelle pas d'observations particulières de la part des services de l'éducation nationale.

Je vous prie d'agréer, Madame le Maire, l'expression de ma considération distinguée.

La Directrice académique,

Valérie Baglin-Legoff

Madame Hélène JOLIVET-BEAL  
Maire de Chamarande  
2, Place de la Libération  
91730 Chamarande



REPUBLIQUE FRANCAISE  
**MAIRIE DE CHAMARANDE**

Chamarande, le 24 avril 2020

Département de l'Essonne

---  
Arrondissement d'Etampes

---  
Canton de Dourdan

---  
téléphone : 01.60.82.20.11

télécopie : 01.60.82.64.09

e-mail : [mairie@chamarande.fr](mailto:mairie@chamarande.fr)

site : [www.chamarande.fr](http://www.chamarande.fr)

DIRECTION DES SERVICES DEPARTEMENTAUX  
DE L'EDUCATION NATIONALE (DSDEN)  
Boulevard de France  
91012 EVRY-COURCOURONNES CEDEX

COMPTENUS ARRIVEE  
01/04/2020  
D.S.D.E.N. ESSONNE

N/Réf : MHJB/OL/LR n° 2020-42

L.R.A.R.

Objet : Plan Local d'Urbanisme (P.L.U.)

Madame, Monsieur,

Nous avons l'honneur de vous informer que lors de sa séance du 21 avril 2020, notre conseil municipal a arrêté le projet de PLU communal. Vous trouverez en annexe de la présente, une copie de la délibération ainsi que le lien pour accéder au dossier :

<https://www.chamarande.fr/votre-commune-au-quotidien/environnement-cadre-de-vie/plu/230-arret-du-p-l-u>

Conformément aux articles L.153-13, L.153-16, L.153-17 et L.153-18 du code de l'urbanisme, nous vous invitons à nous communiquer votre avis sur ce projet.

Nous attirons votre attention sur les règles fixées par les articles précités et l'article R.153-4 du code de l'urbanisme :

- votre avis sera donné dans les limites de vos compétences propres ;
- cet avis devra être donné au plus tard trois mois après la présente transmission ; à défaut, votre avis sera réputé favorable.

Nous vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, l'assurance de notre parfaite considération.

Le Maire,

Marie-Hélène JOLIVET-BEAL